

FORUM INFO'SUP BRETAGNE SUD

Judi 31 janvier, Vendredi 1er et samedi 2 février 2019

PARC DES EXPOSITIONS - LE CHORUS à VANNES

MESURES DE SECURITE



Ouverture aux exposants à 7h30 le jeudi 31 janvier et 8h15 les vendredi 1er et samedi 2 février.

Les abords des halls devront être dégagés avant 8h45 le jeudi 31 janvier afin de préserver le périmètre de sécurité durant les heures d'ouverture au public. Vous êtes priés de garer votre véhicule sur les parkings qui vous sont alloués.

Dès votre arrivée, chaque jour avant 8h45, veuillez vous faire enregistrer à l'accueil.

Chaque exposant doit être identifié par un badge propre au salon téléchargeable sur le site <http://infosupbretagnesud.fr/> indispensable pour accéder au parc.

Il est interdit de constituer dans les surfaces non utilisées, dans les stands et dans les dégagements, des dépôts de caisses, de cartons, de déchets... Limiter le stockage dans les stands. Le peu de stockage doit être visible et accessible pour contrôle par le service de sécurité.

Il est formellement interdit de fumer à proximité des issues de secours. Les sorties doivent rester libres en permanence. Un espace fumeur est à votre disposition à l'entrée du parc des expos.

Signaler tout individu, objet suspect ou départ de feu à l'accueil qui se chargera de transmettre au service de sécurité.

LES STANDS

Montage des stands

Mercredi 30 janvier de 14h à 18h00 ou jeudi 31 janvier de 7h30 à 8h45.

Aménagement des stands

La signalétique Info'sup Bretagne Sud, propriété de l'organisateur, est déjà pré-installée :

- Signalétique haute : les pôles professionnels et les espaces d'informations
 - Sciences - Industrie - BTP
 - Agriculture - Biologie - Biotechnologies
 - Médical - Paramédical - Social
 - Sciences humaines - Communication
 - Arts - Culture - Animation - Sport
 - Commerce - Gestion - Droit - Logistique - Transport
 - Hôtellerie - Tourisme
 - Sécurité - Défense
 - Métiers de l'enseignement
 - Vie étudiante
 - Espace Orientation - Formation tout au long de la vie
- Signalétique intermédiaire : Espace métiers
- Signalétique sur les stands
 - Formations : panneaux rouges
 - Etablissements : panneaux bleus
 - Numéro stand : panneaux bleus

Pour une meilleure lisibilité

Ne pas recouvrir la signalétique Info'sup Bretagne Sud pré-installée par l'organisateur.

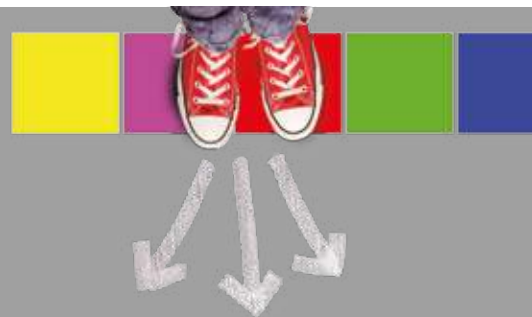
Ne pas afficher d'autres formations que celles relevant du pôle concerné.

Tout affichage contrevenant sera retiré par l'organisateur.

Démontage des stands

Samedi 2 février dès 13 h et avant 14h30 vous devrez récupérer votre matériel avant de quitter le salon. Le parc des expos n'est plus surveillé à partir de 13h le samedi.

Laisser la signalétique Info'sup Bretagne Sud suspendue sur les stands. Tout panneau manquant à l'issue du salon sera facturé.



ORGANISATION MATERIELLE

Chaque stand est équipé de :

- - trois cloisons d'une hauteur de 240 cm
- - une table 153 cm x 76 cm ou 183 cm x 76 cm) et deux chaises (pour des raisons de sécurité, les nappes en papier sont interdites)
- - un branchement électrique (vous munir de rallonges et de multiprises)
- - bouteille d'eau

Le forfait comprend :

- l'attribution d'un stand équipé (ci-dessus)
- 2 collations par matinée (jeudi, vendredi et samedi)
- 1 repas par jour jeudi et vendredi

Toute commande de repas supplémentaire devra faire l'objet d'un bon de commande et sera facturée.

Aucun matériel audiovisuel ne sera prêté.

Prévoir vos supports pédagogiques.

Pour toute demande d'ordre technique pendant le forum s'adresser à l'accueil.

Assurance et sécurité

Chaque exposant est tenu d'assurer le matériel qui lui appartient et d'observer les mesures de sécurité sur les stands (se référer au cahier des charges exposants sur notre site <http://infosupbretagnesud.fr/>). En cas de présence de produits spécifiques et/ou de machines en fonctionnement, obligation d'une déclaration préalable lors de l'inscription.

Les organisateurs se sont assurés les services d'une équipe chargée de la sécurité et des secours jeudi et vendredi de 7h30 à 19h, samedi de 7h30 à 13h : en cas de nécessité, vous adresser à l'accueil.

Durant la période d'ouverture au public et à l'heure du déjeuner, les exposants sont responsables de leur matériel (vidéo projecteur, matériel informatique...) présent sur leur stand.

Durant les périodes de fermeture au public, l'association souscrit un contrat de gardiennage et de surveillance du parc des expositions. Un agent de sécurité est présent mercredi, jeudi, vendredi de 19h00 à 7h30.

Frais de déplacement

Ils sont à la charge des exposants.

ASPECTS PEDAGOGIQUES

Des outils pédagogiques, à destination des lycéens et des équipes pédagogiques, sont à disposition sur notre site <http://infosupbretagnesud.fr/>.

Les lycéens du cycle terminal des lycées et lycées professionnels des établissements du Morbihan prépareront leur venue au salon et seront destinataires du livret Info'sup Bretagne Sud présentant l'organisation et le plan de la manifestation 2019.

OUVERTURE DU PARC AU PUBLIC

9h00 - 12h / 13h - 16h30 jeudi 31 janvier et vendredi 1^{er} février
9h - 13h samedi 2 février

Pendant les heures d'ouverture au public :

- Veuillez à éteindre les sonneries de vos téléphones portables.
- Veuillez à limiter le nombre et le niveau sonore de vos appareils audiovisuels.
- Interdiction formelle de toute pratique commerciale (vente, adhésion, souscription, constitution de fichier...) à l'entrée, dans les allées et sur les stands du parc des expositions. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant contrevenant à cette interdiction.